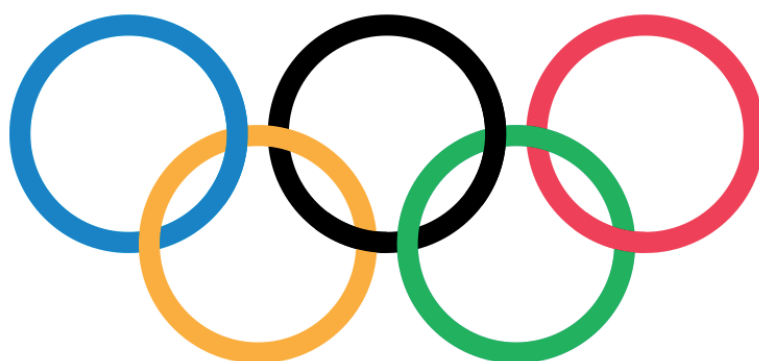


LES ÉLU.ES CGT CONVOQUENT UN COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE EXTRAORDINAIRE SUR LES JO

**PAS SANS NOUS !**

SOIGNANT-SPÉCIALISÉ-MÉDICO TECHNIQUE-DIET-AMA-PSYCHOLOGUE-ADMINISTRATIF-OUVRIER-AGENT



## A l'APHP, le sommet dirige d'une main de fer !

La technique est bien rodée ! Les décideurs-euses de nos vies nous divisent. Iels effectuent des opérations séductions puis compartimentent leurs interlocuteurs et les discussions.

Ces directions travaillent à la division syndicale, organisent des réunions aux 7 coins du GH Nord (Saint-Louis, Bichat, Beaujon, Lariboisière, Fernand-Widal, Louis Mourier, Robert-Debré), ils nous promènent pour mieux nous éloigner des agents et des médecins.

Pire, les collectifs de travail sont éclatés avec ceux qui méritent et ceux qui ne méritent rien !

## Plan blanc !

La direction indique le déclenchement d'un plan blanc si nécessaire, en cas d'incident majeur qui nécessite du personnel.

La CGT lui rappelle que les collègues revenaient d'eux même et se proposaient sans rappels téléphoniques ! Face au mépris, **est ce que le volontarisme sera toujours présent ?!**

## PARIS CAPITALE OFFICIELLE DU ZBEUL GÉNÉRAL...

### Nicolas REVEL and Cie !

Ce directeur général s'occupe de tout, et les élu.e.s comme les médecins de RIEN !

Très tranquillement, il explique qu'il discute en dehors de l'APHP avec le préfet, le ministre, des directeurs de cabinet, ARS...

La CGT a rétorqué en lui indiquant qu'il aurait pu recueillir notre avis comme celui des médecins.

La concertation ne l'éfleure pas et pourtant il prône le dialogue social. Ses leviers l'aveuglent et le rend sourd. Comme toujours, ils entendent mais n'écourent pas !

De la Macronie à l'APHP, avec Nicolas REVEL, impossible de réfléchir à plusieurs !

## La direction achète la déréglementation des congés annuels !

Elle versera une prime aux collègues (60 services concernés pour toute l'APHP) qui ne prendraient que 15 jours de congés payés entre le 26 juillet et 11 août 2024.

**A Robert-Debré, seule le service UHCD (URGENTES) est concernée par le dispositif financier** et rien pour les autres mais pourtant concernés par la programmation des congés avant le 20 décembre 2023.

Les hospitalier.e.s qui renonceront donc à leurs vacances habituelles pour travailler bénéficieront d'une prime par semaine travaillée, de 2.500 euros brut pour les médecins, 1.200 euros brut pour les catégorie A, 1.000 euros brut pour les catégorie B, et 800 euros brut pour les catégorie C.

**La CGT a demandé une prime égalitaire pour tous soit 2.500 euros brut pour chaque collègue concerné.e qui a reconcé à ses congés payés !**



HÔPITAL ROBERT DEBRÉ



0140032426



0610640115



syndicat.cgt.rdb@aphp.fr

# HOSPITALIER.E.S, C'EST NOUS LES CHAMPIONS

## Circuler pour travailler !

L'APHP propose, la préfecture de police décide. La circulation risque d'être cauchemardesque pour venir travailler et rentrer à la maison sauf ceux qui auront le QR code, césame «laisser passer» ! Et quelles seront les conditions de circulation !? Quant aux transports, le tarif va doubler, JO ou pas, c'est la galère pour ceux qui résident loin de RDB.

La CGT revendique la gratuité des transports H24.

COVID a permis des mesures autoritaires. Les JO, c'est QR code, contrôle, barrage, reconnaissance faciale.

Ils veulent nous habituer à vivre dans le contrôle permanent avec QR code, carte CPE, CPS et le reste.

## Congés annuels 2024 !

L'hôpital Robert-Debré impose le 17 novembre et le 20 décembre pour transmettre les dates de congés d'été 2024.

Alors qu'aucun texte législatif impose 8 mois avant. Face au peu de personnel concerné par le dispositif JO, à quoi bon être autoritaire pour appliquer ces délais ! Au final, des collègues s'organisent quand d'autres n'y arrivent pas.

Notre syndicat demande une date butoir, que la direction informe et la transmette sans attendre. Face à la pression inutile, le personnel peut bien exiger une réponse rapide, la réciprocité s'applique ! Ou pas ?!

C'est 3 semaines consécutives minimum et/ou 31 jours consécutifs maximum en période estivale. Un courrier aux RH peut accorder + de 31 jours.

Vous pouvez faire le choix de vos jours (CA, RR, RT, FR...), vos jours peuvent se poser et s'additionner.

## Compte Epargne Temps 2024-2025 !

Le gouvernement prévoit de déverrouiller le CET pour 2025. en rajoutant 10 jours, soit le transformer de 60 à 70 jours d'épargne.

Ces jours épargnés ne facilitent pas les organisations de travail.

Les collègues partent sans se transmettre les connaissances, les arrivées sont difficiles, c'est l'impréparation de ceux qui nous dirigent.

Pour nous, c'est bien les collègues qui se paient un «semblant» de départ anticipé, au prix des conditions de travail dégradées tout au long de leur carrière.

Pour la CGT, c'est le moyen détourné pour contourner cette réforme des retraites. Alors qu'en 2023, la retraite en bonne santé recule, alors chercher les 60 ans !



## Congés bonifiés 2024 !

L'hôpital semble avoir trouvé la parade en indiquant des dossiers incomplets pour retarder la gestion ! Quelle malice ...

La CGT suggère de stopper la culture orale lors du dépôt de dossier. Demander, une signature à la remise et laisser un délai de réponse à 15 jours.

Avec vous, organisons nos droits !

**CADEAUX JO !** 1000 places JO et un peu + pour les paralympiques. Et les mascottes !?



HOPITAL ROBERT DEBRE



0140032426  
0610640115  
syndicat.cgt.rdb@aphp.fr



## PAS SANS NOUS ! POUR LES JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

JE ME SYNDIQUE  
(votre adhésion restera strictement confidentielle)  
ECRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Téléphone : ..... Adresse mail : .....  
Profession : ..... Service : .....  
Catégorie (A,B,C) : ..... Signature : .....

Merci de retourner ce bulletin complété  
et signé accompagné de votre RIB :  
SYNDICAT CGT Robert-Debré  
48 boulevard Sérurier - 75019 Paris  
Tél. : 01 40 03 24 26 • syndicat.cgt.rdb@aphp.fr

Les syndiqué.es bénéficient d'un crédit d'impôt  
d'un montant égal à 66 % de la cotisation  
(ex. : une cotisation mensuelle de 20€,  
reste à la charge du **syndiqué.e 6,80€ après impôts**)